



Numéro 204 - mars 2009

Pratiques culturales viticulture en 2006

Au sommaire de ce numéro

- Méthodologie
- Tableaux de résultats 2006
- Questionnaire d'enquête
 - Pratiques culturales vigne 2006



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



Numéro 204 - mars 2009

Pratiques culturales viticulture en 2006

Au sommaire de ce numéro

Page 3

- Méthodologie

Page 7

- Tableaux de résultats 2006

Page 35

- Questionnaire d'enquête
 - Pratiques culturales vigne 2006

Page 46

- Annexes

Cette publication est intégralement disponible sur le site **Agreste**:
www.agreste.agriculture.gouv.fr à la rubrique « **Publications** » et dans l'espace
« **Données en ligne** ».

Méthodologie

Pratiques culturales viticulture en 2006

L'enquête sur les pratiques culturales des viticulteurs a été réalisée pour la première fois en 2006 par les services statistiques du ministère de l'Agriculture dans le cadre d'une convention conclue entre le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Viniflor et l'Ifen.

Elle complète la version 2006 des enquêtes réalisées sur les grandes cultures. Elle constitue un outil majeur de description des pratiques des viticulteurs. Les résultats sont utilisés pour éclairer l'impact des pratiques viticoles sur l'environnement.

Le contexte

La première enquête sur les pratiques culturales menée dans sa forme actuelle date de 1994. Une deuxième enquête a été réalisée en 2001 en prolongement de celle de 1994. Les versions de 1994 et 2001 ne portaient que sur les grandes cultures, qui représentent une très large majorité de l'assolement. L'objectif de ces enquêtes est de décrire précisément les pratiques agronomiques de conduite des cultures.

Les résultats de l'enquête 2006 sont utilisés pour établir des indicateurs agri-environnementaux, contribuant en particulier à apprécier l'incidence des programmes

d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive « nitrates ». Pour des variables comme les apports de fertilisants, un champ limité aux grandes cultures est suffisant puisqu'il s'agit des principales cultures utilisatrices. Il n'en est pas de même pour les produits phytosanitaires : les grandes cultures ne représentent que 60 % de la masse de fongicides vendus chaque année en France. Les fongicides minéraux (soufre et cuivre) représentent une part importante de cette masse et sont très utilisés en cultures pérennes. Dans le but d'améliorer la couverture des usages de produits phytopharmaceutiques, un volet vigne a été ajouté au champ de l'enquête de 2006.

Les objectifs de l'enquête

Les principaux objectifs du volet vigne sont de disposer de données sur les points suivants :

- l'itinéraire technique suivi par les vignerons : entretien du sol/ contrôle de l'enherbement, taille, fertilisation, lutte contre les ennemis des cultures, rendement, enregistrement des pratiques ;
- les pratiques phytosanitaires : produits utilisés, nombre de passages et doses,
- type de pulvérisateur, maniement et stockage des produits, traitement des déchets ou produits périmés.

La description précise de la fertilisation azotée, qui est un objectif primordial du volet « grandes cultures », n'est que tout à fait mineure pour la vigne car les apports sur cette culture sont très limités.

Ainsi conçu, le volet « vigne » complète le champ du volet « grandes cultures » pour la description des

usages de pesticides. Il comble aussi un manque d'informations homogènes et comparables entre région sur les itinéraires techniques suivis.

Les données sont collectées à l'échelle de la parcelle culturale.

Le champ de l'enquête

On ne retient que les vignes à raisins de cuve : distillation, vin de table, de pays, d'appellation. Les vignes mères de porte-greffe, les vignes à raisin de table et les jeunes vignes âgées de moins de trois ans ont été exclues du champ de l'enquête.

Selon la définition retenue par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) pour le casier viticole informatisé, il y a près de 500 « vignobles » en France, composant les quelques 880 000 hectares de vigne à raisin de cuve. Certains vignobles sont réduits à quelques dizaines d'hec-

tares. Pour simplifier l'approche, Viniflor et l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (ITV) ont procédé à la définition de neuf ensembles de plus grande taille, au besoin par regroupement de vignobles et dans ce cas sur le critère de pratiques jugées homogènes a priori à dire d'experts. Les vignobles qui ne font pas partie de ces ensembles sont trop dispersés et trop limités en surface pour justifier d'étendre les zones enquêtées ou de chercher à les adjoindre aux zones ainsi définies.

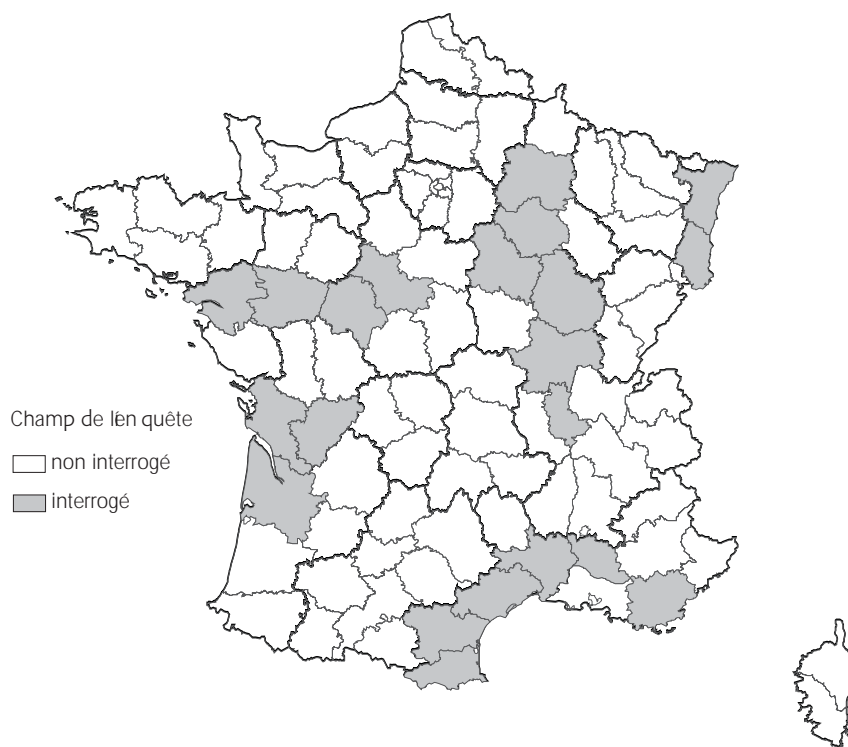
Neuf ensembles viticoles ont été déterminés et retenus pour l'enquête : Alsace, Beaujolais, Bordelais, Bourgogne, Champagne, Charentes, Languedoc-Roussillon, Provence - Alpes - Côte d'Azur et Val de Loire.

Échantillon interrogé

La composition de l'échantillon interrogé réparti sur 9 ensembles viticoles et 21 départements est la suivante :

Région viticole	Départements retenus	Surfaces extrapolées (en ha)	Parcelles (nombre non extrapolé)
Alsace	67 et 68	15 448	293
Beaujolais	69 (partie Beaujolais) et 71 (canton de la Chapelle Guinchay)	22 477	466
Bordelais	33	122 971	670
Bourgogne	21, 71 (sauf canton de la Chapelle Guinchay) et 89	27 008	496
Champagne	10 et 51	30 053	579
Charentes	16 et 17	83 112	577
Languedoc-Roussillon	11, 30, 34 et 66	262 917	979
Provence-Alpes-Côte d'Azur	83 et 84	82 131	598
Val de Loire	37, 41, 44 et 49	52 962	558
Ensemble		699 079	5 216

Ensembles viticoles interrogés



Part des surfaces nationales en vigne à raisin de cuve couvertes par le champ : 83 %
 Source : SAA 2006

Le questionnaire

L'élaboration du questionnaire est le fruit de la collaboration entre le SRISE Aquitaine, le SSP et des partenaires aussi variés que l'Ifen, Viniflor, des représentants des chambres d'agriculture, du CIVC, des experts de la protection des végétaux, de l'ITV et de la DGFAR (direction du ministère de l'Agriculture).

Le questionnaire comprend deux ensembles :

- le premier vise à reconstituer l'itinéraire technique suivi sur une parcelle de vigne : engagement à respecter un cahier des charges particulier, entretien du sol, fertilisation, lutte contre les ennemis des cultures, irrigation, rendement,
- le deuxième concerne la conduite de la vigne sur l'ensemble de

l'exploitation : enregistrement des pratiques, raisonnement des interventions phytosanitaires, type de pulvérisateur, maniement et stockage des produits, traitement des déchets ou produits périmés.

Définition de la parcelle culturale

La parcelle sur laquelle porte l'interrogation est la parcelle culturale générée à partir d'une sous-parcelle du Casier Viticole informatisé de 2005¹. Elle ne correspond pas forcément avec le parcellaire du plan cadastral de l'exploitation. On appelle « parcelle culturale » tout ensemble de terres en vigne, jointives, de mêmes caractéristiques (âge, cépage ou composition de cépages) et conduites selon des pratiques homogènes (traitements phytosanitaires...).

Bilan de la campagne 2005-2006

Pour la vendange 2006, la production de vins a été de 53 millions d'hectolitres², soit 1 % de moins que la production de l'année précédente ou de la moyenne des cinq dernières années.

Une météo contrastée

Un hiver 2005-2006 globalement froid a entraîné un retard important du débourrement de la vigne qui s'est étalé, selon les vignobles, sur les trois dernières semaines d'avril.

En juin et juillet, l'arrivée de températures estivales a permis à la vigne de rattraper son retard et la floraison a eu lieu à une date correspondant à la normale. L'alternance de périodes chaudes voire caniculaires et d'épisodes plus frais ou d'orages ont globalement été assez favorables au développement de la vigne, sauf dégâts ponctuels de grêle.

Un mois d'août frais et pluvieux a retardé la maturité des raisins de quelques jours.

Les vendanges, débutées à partir du 20 août dans les vignobles méridionaux, ont eu lieu à des dates normales mais dans des conditions parfois pluvieuses, favorisant la pourriture et nécessitant des opérations de tri dans certains vignobles.

Pression parasitaire

Une détection trop tardive de l'oïdium a entraîné des dégâts en

1. Ce fichier administratif tenu par les services des Douanes rassemble toutes les parcelles plantées en vigne et est mis à jour chaque année.

2. Source : Agreste, Douanes

Méthodologie

Languedoc-Roussillon mais surtout dans les Charentes. Le mildiou a été diversement agressif selon les régions : il a été très peu actif dans les vignobles du pourtour méditerranéen ; en Provence, 2006 apparaît même comme étant l'année où la pression a été la plus faible. Par contre, le mildiou a été très agressif dans les vignobles de la façade atlantique, notamment en Aquitaine. Le botrytis s'est plutôt

développé en fin de saison à la faveur des pluies d'août et septembre. Les vignobles atlantiques ont été les plus touchés tandis que les vignobles méditerranéens sont restés comme toujours les moins atteints. À signaler, un développement important et rapide de pourriture acide sur plus de la moitié du vignoble. Dans les vignobles touchés, la lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence

dorée reste d'actualité même si une réduction du nombre de traitements est permise lorsque la maladie est maîtrisée. La maladie du bois noir progresse, elle serait en passe de devenir un problème phytosanitaire majeur pour le vignoble. Côté ravageurs de la vigne, une année plutôt calme. À noter, l'Eudémis, ver de la grappe, est en progression au nord et en régression au sud.

Tableaux

Pratiques culturales viticulture en 2006

Sommaire des tableaux

Page 9	● Tableaux nationaux 2006
Page 9	Surface agricole utilisée
Page 10	Cépages
Page 12	Cahier des charges - type de vin produit sur la parcelle
Page 13	Distance entre les rangs - Sarments
Page 14	Fumure
Page 16	Enherbement
Page 17	Mulch
Page 18	Désherbage
Page 19	Traitements et passages
Page 21	Traitements et passages - Substances utilisées
Page 22	Épamprage
Page 23	Entretien du sol
Page 24	Entretien
Page 25	Vendange
Page 26	Récolte
Page 27	Interventions
Page 29	Pratiques
Page 30	Protection
Page 31	Pulvérisation
Page 33	Produits non utilisables
Page 34	Destruction des emballages

Surface agricole utilisée

unité : % des surfaces

Région viticole	moins de 5 ha	5 à moins de 15 ha	15 à moins de 30 ha	30 à moins de 50 ha	50 ha et plus
Alsace	18	50	17	7	8
Beaujolais	9	51	26	11	5
Bordelais	4	15	23	23	35
Bourgogne	8	41	23	12	15
Champagne	40	36	7	2	15
Charentes	2	3	14	23	58
Languedoc-Roussillon	7	16	29	23	24
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7	19	28	21	24
Val de Loire	5	15	28	19	33
Ensemble	8	18	25	21	29

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Cépages

Part des surfaces selon le cépage

unité : % des surfaces

Alsace

Cépage	Part des surfaces
Riesling blanc	22
Gewurztraminer rose	21
Auxerrois blanc	13
Pinot gris	13
Pinot noir	11
Sylvaner blanc	9
Pinot blanc	7
Autre	4

Languedoc-Roussillon

Cépage	Part des surfaces
Carignan noir	18
Syrah noir	14
Grenache noir	14
Merlot noir	11
Cabernet Sauvignon noir	8
Cinsaut noir	5
Chardonnay blanc	5
Grenache blanc	3
Sauvignon blanc	2
Mourvedre noir	2
Autres	17

Charentes

Cépage	Part des surfaces
Ugni blanc	93
Merlot noir	2
Autres	5

Bordelais

Cépage	Part des surfaces
Merlot noir	55
Cabernet Sauvignon noir	22
Cabernet franc noir	9
Sémillon blanc	8
Sauvignon blanc	3
Autres	2

Beaujolais

Cépage	Part des surfaces
Gamay noir	96
Chardonnay blanc	3
Autres	1

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cépage	Part des surfaces
Grenache noir	41
Syrah noir	14
Carignan noir	10
Cinsaut noir	6
Divers cuve noir (Viniferas, cuve noir)	6
Mourvedre noir	4
Ugni blanc	3
Cabernet Sauvignon noir	2
Merlot noir	2
Chardonnay blanc	2
Autres	10

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Part des surfaces selon le cépage

Bourgogne

Cépage	Part des surfaces
Chardonnay blanc	46
Pinot noir	42
Aligoté blanc	7
Gamay noir	4
Autres	1

Val de Loire

Cépage	Part des surfaces
Cabernet franc noir	29
Melon blanc	22
Chenin blanc	12
Gamay noir	8
Sauvignon blanc	6
Chardonnay blanc	4
Folle blanche	3
Grolleau noir	3
Cabernet Sauvignon noir	2
Pineau d'Aunis noir	2
Autres	8

Champagne

Cépage	Part des surfaces
Pinot noir	39
Chardonnay blanc	32
Meunier noir	28
Autres	1

Ensemble

Cépage	Part des surfaces
Merlot noir	14
Ugni blanc	12
Grenache noir	10
Carignan noir	8
Cabernet Sauvignon noir	7
Syrah noir	7
Chardonnay blanc	6
Cabernet franc noir	4
Gamay noir	4
Pinot noir	4
Cinsaut noir	3
Sauvignon blanc	2
Melon blanc	2
Sémillon blanc	2
Autres	16

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Cahier des charges - Type de vin produit sur la parcelle

Cahier des charges

unité : % des surfaces

Région viticole	Aucun cahier des charges	Cahier bio	Autre cahier des charges
Alsace	76	6	18
Beaujolais	74	1	25
Bordelais	83	2	15
Bourgogne	87	2	11
Champagne	90	1	9
Charentes	90	1	9
Languedoc-Roussillon	77	2	21
Provence-Alpes-Côte d'Azur	64	5	31
Val de Loire	82	5	13
Ensemble	79	2	18

Type de vin produit sur la parcelle

unité : % des surfaces

Région viticole	Table	Pays	AOC - VDQS	Eaux-de-vie	Mixte
Alsace	0	0	100	0	0
Beaujolais	0	0	100	0	0
Bordelais	1	0	98	0	1
Bourgogne	0	0	100	0	0
Champagne	0	0	100	0	0
Charentes	3	1	0	94	2
Languedoc-Roussillon	11	54	34	0	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4	17	76	0	3
Val de Loire	4	14	81	0	1
Ensemble	6	23	59	11	1

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Distance entre les rangs - Sarments

Distance entre les rangs (cm)

unité : % des surfaces

Région viticole	100 cm et moins	Plus de 100 à 120 cm	Plus de 120 à 170 cm	Plus de 170 à 200 cm	Plus de 200 à 250 cm	Plus de 250 cm
Alsace	0	2	63	28	4	1
Beaujolais	51	27	22	0	0	0
Bordelais	4	2	21	34	4	34
Bourgogne	56	21	20	0	0	3
Champagne	60	40	0	0	0	0
Charentes	0	0	1	26	25	48
Languedoc-Roussillon	0	0	6	34	56	4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0	0	1	17	81	2
Val de Loire	0	1	54	40	1	4
Ensemble	7	4	13	27	34	14

Restitution des sarments sur la parcelle

unité : % des surfaces

Région viticole	Oui	Non
Alsace	85	15
Beaujolais	58	42
Bordelais	83	17
Bourgogne	40	60
Champagne	73	27
Charentes	91	9
Languedoc-Roussillon	78	22
Provence-Alpes-Côte d'Azur	81	19
Val de Loire	87	13
Ensemble	79	21

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Fumure

Apport en fumure organique en 2005-2006

unité : % des surfaces

Région viticole	Oui	Non
Alsace	24	76
Beaujolais	3	97
Bordelais	13	87
Bourgogne	20	80
Champagne	20	80
Charentes	15	85
Languedoc-Roussillon	7	93
Provence-Alpes-Côte d'Azur	21	79
Val de Loire	9	91
Ensemble	12	88

Fréquence des apports en fumure organique sur cinq campagnes

unité : % des surfaces

Région viticole	Jamais	chaque année	Tous les 2 ans	Tous les 3 ans	Tous les 4 ans	Tous les 5 ans
Alsace	53	10	9	11	2	15
Beaujolais	83	1	3	4	1	8
Bordelais	70	5	8	7	4	6
Bourgogne	58	10	9	9	3	11
Champagne	63	9	3	9	5	11
Charentes	67	6	9	8	3	8
Languedoc-Roussillon	80	3	8	6	1	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	66	13	8	6	2	3
Val de Loire	64	4	8	11	4	9
Ensemble	71	6	8	7	2	5

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Apport en fumure minérale en 2005-2006

unité : % des surfaces

Région viticole	Oui	Non
Alsace	26	74
Beaujolais	5	95
Bordelais	34	66
Bourgogne	33	67
Champagne	82	18
Charentes	75	25
Languedoc-Roussillon	38	62
Provence-Alpes-Côte d'Azur	44	56
Val de Loire	28	72
Ensemble	42	58

Fréquence des apports en fumure organique sur cinq campagnes

unité : % des surfaces

Région viticole	Jamais	Tous les ans	Tous les 2 ans	tous les 3 ans	Tous les 4 ans	Tous les 5 ans
Alsace	58	13	10	11	1	7
Beaujolais	79	2	7	3	2	7
Bordelais	50	19	12	8	2	9
Bourgogne	55	20	10	6	2	7
Champagne	14	59	5	4	2	17
Charentes	14	59	12	7	3	6
Languedoc-Roussillon	35	23	21	12	4	5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	41	33	15	7	1	3
Val de Loire	49	12	14	11	3	11
Ensemble	39	28	15	9	3	7

Dose moyenne d'éléments minéraux par hectare

Région viticole	Azote (N)		Phosphore (P ₂ O ₅)		Potasse (K ₂ O)	
	Surfaces fertilisées	Dose moyenne sur les parcelles en ayant reçu	Surfaces fertilisées	Dose moyenne sur les parcelles en ayant reçu	Surfaces fertilisées	Dose moyenne sur les parcelles en ayant reçu
	%	unités par ha	%	unités par ha	%	unités par ha
Alsace	22	27	19	23	21	46
Beaujolais	5	nd	5	nd	5	nd
Bordelais	28	23	29	31	32	63
Bourgogne	31	28	29	45	29	52
Champagne	81	48	75	43	78	74
Charentes	72	40	66	56	68	89
Languedoc-Roussillon	34	40	32	38	34	85
Provence-Alpes-Côte d'Azur	41	23	39	29	41	62
Val de Loire	24	22	26	26	28	52
Ensemble	38	35	37	40	39	75

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Enherbement

Enherbement permanent

unité : % des surfaces

Région viticole	Enherbement permanent	Dont enherbement		
		Total	Entre tous les rangs	Un rang sur deux ou trois
Alsace	85	6	22	58
Beaujolais	26	5	17	3
Bordelais	80	8	35	37
Bourgogne	20	3	12	5
Champagne	12	5	5	2
Charentes	61	3	25	33
Languedoc-Roussillon	18	4	8	6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15	4	4	7
Val de Loire	39	6	26	7
Ensemble	37	5	16	16

Couvert hivernal

unité : % des surfaces

Région viticole	Présence couvert hivernal
Alsace	2
Beaujolais	7
Bordelais	11
Bourgogne	45
Champagne	13
Charentes	31
Languedoc-Roussillon	23
Provence-Alpes-Côte d'Azur	34
Val de Loire	27
Total	23

Enherbement des tounières

unité : % des surfaces

Région viticole	Présence couvert hivernal
Alsace	95
Beaujolais	93
Bordelais	96
Bourgogne	89
Champagne	90
Charentes	98
Languedoc-Roussillon	44
Provence-Alpes-Côte d'Azur	54
Val de Loire	89
Ensemble	71
Calculé par rapport à l'ensemble des tounières (les sans objet sont enlevés).	

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Mulch

unité : % des surfaces

Région viticole	Oui	Non
Alsace	1	99
Beaujolais	3	97
Bordelais	0	100
Bourgogne	2	98
Champagne	29	71
Charentes	1	99
Languedoc-Roussillon	0	100
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1	99
Val de Loire	0	100
Ensemble	2	98

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Désherbage

Désherbage thermique

unité : % des surfaces

Région viticole	Oui	Non
Alsace	0	100
Beaujolais	0	100
Bordelais	1	99
Bourgogne	0	100
Champagne	0	100
Charentes	0	100
Languedoc-Roussillon	0	100
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0	100
Val de Loire	1	99
Ensemble	0	100

Désherbage chimique exclusif

unité : % des surfaces

Région viticole	Désherbage chimique
Alsace	9
Beaujolais	70
Bordelais	7
Bourgogne	22
Champagne	66
Charentes	14
Languedoc-Roussillon	15
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3
Val de Loire	54
Ensemble	19

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Herbicides

Région viticole	Part des surfaces dés herbées chimiquement	Nombre moyen de traitements ¹ herbicides (parcelles dés herbées)	Nombre moyen de passages avec au moins un herbicide (parcelles dés herbées)
Alsace	87	2	2
Beaujolais	96	2	2
Bordelais	89	2	2
Bourgogne	79	2	2
Champagne	97	2	2
Charentes	97	3	2
Languedoc-Roussillon	92	2	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	79	2	1
Val de Loire	91	2	2
Ensemble	90	2	2
1. Un traitement désigne l'usage d'un produit commercial. Un même produit appliqué sur n passages est compté n fois			

Fongicides

Région viticole	Part des surfaces ayant reçu au moins un fongicide	Nombre moyen de traitements ¹ fongicides (parcelles traitées)	Nombre moyen de passages avec au moins un fongicide (parcelles traitées)
Alsace	99	10	6
Beaujolais	99	13	7
Bordelais	100	15	9
Bourgogne	100	14	8
Champagne	100	19	11
Charentes	99	14	9
Languedoc-Roussillon	99	9	6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	100	7	5
Val de Loire	100	11	7
Ensemble	99	11	7
1. Un traitement désigne l'usage d'un produit commercial. Un même produit appliqué sur n passages est compté n fois.			

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Traitements et passages

Insecticides

Région viticole	Part des surfaces ayant reçu au moins un insecticide	Nombre moyen de traitements ¹ insecticides (parcelles traitées)	Nombre moyen de passages avec au moins un insecticide (parcelles traitées)
Alsace	74	2	2
Beaujolais	50	1	1
Bordelais	55	2	2
Bourgogne	42	1	1
Champagne	59	2	2
Charentes	84	3	3
Languedoc-Roussillon	68	3	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	30	2	2
Val de Loire	79	1	1
Ensemble	62	2	2
<p>1. Un traitement désigne l'usage d'un produit commercial. Un même produit appliqué sur n passages est compté n fois.</p>			

Insecticides-acaricides

Région viticole	Part des surfaces ayant reçu au moins un insecticide-acaricide	Nombre moyen de traitements ¹ insecticides-acaricides (parcelles traitées)	Nombre moyen de passages avec au moins un insecticide-acaricide (parcelles traitées)
Alsace	5	nd	nd
Beaujolais	26	1	1
Bordelais	28	2	2
Bourgogne	6	nd	nd
Champagne	5	nd	nd
Charentes	4	nd	nd
Languedoc-Roussillon	16	2	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3	nd	nd
Val de Loire	3	nd	nd
Ensemble	14	2	2
<p>1. Un traitement désigne l'usage d'un produit commercial. Un même produit appliqué sur n passages est compté n fois.</p>			

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Traitements et passages - Substances utilisées

Acaracides

Région viticole	Part des surfaces ayant reçu au moins un acaricide	Nombre moyen de traitements ¹ acaricides (parcelles traitées)	Nombre moyen de passages avec au moins un acaricide (parcelles traitées)
Beaujolais	1	nd	nd
Bordelais	1	nd	nd
Bourgogne	2	nd	nd
Champagne	0	nd	nd
Charentes	9	1	1
Languedoc-Roussillon	4	2	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0	nd	nd
Val de Loire	3	nd	nd
Ensemble	3	1	1

1. Un traitement désigne l'usage d'un produit commercial.
Un même produit appliqué sur n passages est compté n fois.

Principales substances actives utilisées

Substance active	Action	Fréquence d'utilisation % des surfaces
Glyphosate (sel d'isopropylamine)	herbicide	70
Folpel	fongicide	68
Soufre micronisé	fongicide	56
Phosétyl-aluminium	fongicide	53
Mancozèbe	fongicide	51
Cymoxanil	fongicide	43
Tébuconazole	fongicide	37
Metirame-zinc	fongicide	36
Cuivre du sulfate	fongicide	35
Chlorpyrifos-éthyl	insecticide, acaricide	27
Cuivre de l'hydroxyde de cuivre	fongicide	27
Dinocap	fongicide	26
Diméthomorphe	fongicide	25
Flufénoxuron	insecticide, acaricide	25
Myclobutanil	fongicide	24
Spiroxamine	fongicide	23
Cuivre de l'oxychlorure de cuivre	fongicide	22
Diuron	herbicide	21
Quinoxyfène	fongicide	20
Aminotriazole	herbicide	20

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Épamprage

Épamprage chimique

unité : % des surfaces

Région viticole	Oui	Non
Alsace	6	94
Beaujolais	29	71
Bordelais	22	78
Bourgogne	4	96
Champagne	0	100
Charentes	4	96
Languedoc-Roussillon	20	80
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4	96
Val de Loire	7	93
Ensemble	14	86

Épamprage mécanique

unité : % des surfaces

Région viticole	Oui	Non
Alsace	97	3
Beaujolais	31	69
Bordelais	97	3
Bourgogne	96	4
Champagne	26	74
Charentes	90	10
Languedoc-Roussillon	58	42
Provence-Alpes-Côte d'Azur	62	38
Val de Loire	70	30
Ensemble	70	30

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Entretien mécanique du sol

unité : % des surfaces

Région viticole	Chaussage, décavaillonnage ¹	Disques ou dents ¹	Travail intercep ¹	Gyrobroyage ou tonte ¹	Rotavator ¹	Manuel ¹	Sans travail mécanique
Alsace	8	40	10	84	18	1	9
Beaujolais	2	4	1	21	0	0	72
Bordelais	10	45	10	79	28	4	7
Bourgogne	24	57	27	15	1	5	22
Champagne	2	18	4	9	0	3	67
Charentes	3	46	10	63	23	1	14
Languedoc-Roussillon	5	68	3	23	31	2	16
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20	77	23	37	20	10	3
Val de Loire	7	15	7	33	2	1	54
Ensemble	8	53	9	40	22	3	19
1. Réponses multiples possibles.							

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Entretien

Effeuilage

unité : % des surfaces

Région viticole	Oui	Non
Alsace	67	33
Beaujolais	4	96
Bordelais	61	39
Bourgogne	16	64
Champagne	29	71
Charentes	2	98
Languedoc-Roussillon	6	94
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11	89
Val de Loire	24	76
Ensemble	20	80

Rognage

unité : % des surfaces

Région viticole	Oui	Non
Alsace	98	2
Beaujolais	100	0
Bordelais	99	1
Bourgogne	100	0
Champagne	99	1
Charentes	99	1
Languedoc-Roussillon	86	14
Provence-Alpes-Côte d'Azur	86	12
Val de Loire	99	1
Ensemble	93	7

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Vendange en vert

unité : % des surfaces

Région viticole	Oui	Non
Alsace	36	64
Beaujolais	11	89
Bordelais	26	74
Bourgogne	24	76
Champagne	2	98
Charentes	0	100
Languedoc-Roussillon	5	95
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13	87
Val de Loire	14	86
Ensemble	11	89

Date des vendanges en 2006

unité : % des surfaces

Région viticole	Avant le 1 ^{er} septembre	Du 1 ^{er} au 15 septembre	Du 16 au 30 septembre	Du 1 ^{er} au 15 octobre	Après le 15 octobre
Alsace	0	7	39	51	3
Beaujolais	0	46	54	0	0
Bordelais	1	5	57	31	6
Bourgogne	0	6	90	4	0
Champagne	0	6	93	1	0
Charentes	0	3	40	55	3
Languedoc Roussillon	10	38	46	6	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2	27	58	10	1
Val de Loire	0	23	55	19	3
Ensemble	4	23	53	18	2

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Récolte

Mode de récolte

unité : % des surfaces

Région viticole	Manuel	Mécanique	Les deux
Alsace	73	27	0
Beaujolais	94	6	0
Bordelais	19	80	1
Bourgogne	46	53	1
Champagne	100	0	0
Charentes	4	96	0
Languedoc-Roussillon	25	75	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	43	56	1
Val de Loire	18	82	0
Ensemble	30	70	1

Rendement moyen

unité : hl/ha

Région viticole	Table	Pays	VDQS	AOC	Eaux-de-vie	Mixte
Alsace	nd	0	0	69	0	0
Beaujolais	nd	0	0	52	0	0
Bordelais	nd	0	nd	50	0	nd
Bourgogne	nd	0	0	53	0	0
Champagne	nd	nd	0	90	0	0
Charentes	nd	nd	0	0	120	nd
Languedoc-Roussillon	73	70	nd	42	0	nd
Provence-Alpes-Côte d'Azur	nd	58	nd	42	0	nd
Val de Loire	49	71	nd	52	0	nd
Ensemble	67	69	nd	51	120	66

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Facteurs de prise de décision dans le déclenchement des interventions herbicides

unité : % des surfaces

Région viticole	De façon automatique	D'après les connaissances sur l'historique des parcelles ¹	D'après les observations sur les parcelles en cours de culture ¹	D'après les recommandations des services de la protection des végétaux ¹	D'après les conseils des distributeurs, des coopératives ¹	D'après les recommandations des organismes de développement (instituts techniques, chambre d'agriculture...) ¹	D'après les recommandations de la presse ¹
Alsace	5	45	85	43	57	41	3
Beujolais	1	57	91	55	44	41	17
Bordelais	30	30	65	23	40	23	1
Bourgogne	1	35	91	41	52	18	1
Champagne	5	37	89	54	42	40	6
Charentes	2	44	81	37	62	26	5
Languedoc-Roussillon	9	44	76	20	37	33	5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2	53	84	40	32	23	1
Val de Loire	9	31	81	28	49	32	3
Ensemble	10	41	78	29	42	30	4

1. Réponses multiples possibles.
Calcul par rapport aux surfaces concernées par des interventions herbicides

Facteurs de prise de décision dans le déclenchement des interventions fongicides

unité : % des surfaces

Région viticole	De façon automatique	D'après les connaissances sur l'historique des parcelles ¹	D'après les observations sur les parcelles en cours de culture ¹	D'après les recommandations des services de la protection des végétaux ¹	D'après les conseils des distributeurs, des coopératives ¹	D'après les recommandations des organismes de développement (instituts techniques, chambre d'agriculture...) ¹	D'après les recommandations de la presse ¹
Alsace	2	47	80	60	69	60	6
Beujolais	1	57	83	72	57	50	21
Bordelais	1	36	87	48	66	31	3
Bourgogne	0	36	82	78	71	30	3
Champagne	4	34	85	68	46	45	6
Charentes	1	39	77	58	69	35	6
Languedoc-Roussillon	5	43	80	35	51	51	6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0	53	85	60	40	35	3
Val de Loire	6	31	83	43	57	38	4
Ensemble	3	42	82	48	56	42	5

1. Réponses multiples possibles.
Calcul par rapport aux surfaces concernées par des interventions herbicides

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Interventions

Facteurs de prise de décision dans le déclenchement des interventions insecticides/acaricides unité : % des surfaces

Région viticole	De façon automatique	D'après les connaissances sur l'historique des parcelles ¹	D'après les observations sur les parcelles en cours de culture ¹	D'après les recommandations des services de la protection des végétaux ¹	D'après les conseils des distributeurs, des coopératives ¹	D'après les recommandations des organismes de développement (instituts techniques, chambre d'agriculture...) ¹	D'après les recommandations de la presse ¹
Alsace	3	41	72	61	67	59	4
Beaujolais	1	55	82	73	56	51	22
Bordelais	1	34	76	52	65	31	3
Bourgogne	0	34	73	77	72	29	2
Champagne	9	29	76	59	41	39	5
Charentes	2	28	54	75	62	41	5
Languedoc-Roussillon	3	40	73	40	56	58	8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6	30	56	77	38	49	4
Val de Loire	3	30	83	47	64	43	4
Ensemble	3	36	71	53	58	47	6
<p>1. Réponses multiples possibles. Calcul par rapport aux surfaces concernées par des interventions herbicides</p>							

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Enregistrement des pratiques

unité : % des surfaces

Région viticole	Fertilisation ¹	Interventions phytosanitaires ¹	Épamprage ¹	Taille ¹	Vendange ¹
Alsace	85	94	49	41	91
Beaujolais	81	98	73	33	76
Bordelais	71	95	67	66	89
Bourgogne	93	99	36	37	81
Champagne	93	95	33	57	74
Charentes	93	97	26	45	83
Languedoc Roussillon	86	91	66	64	81
Provence-Alpes-Côte d'Azur	89	93	62	67	87
Val de Loire	90	94	53	45	80
Ensemble	85	94	56	58	83
1. Calculé par rapport aux surfaces concernées.					

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Protection

Mode de protection du manipulateur lors de la préparation de la bouillie

unité : % des surfaces

Région viticole	Masque	Gants	Protection ¹ Bottes	Lunettes	Vêtements imperméables	Aucune protection
Alsace	58	70	44	51	69	14
Beaujolais	69	81	57	34	55	11
Bordelais	71	84	73	60	69	10
Bourgogne	61	77	50	38	55	15
Champagne	72	79	45	46	53	12
Charentes	68	83	56	47	46	11
Languedoc-Roussillon	75	78	29	44	39	15
Provence-Alpes-Côte d'Azur	82	87	35	62	52	9
Val de Loire	68	83	74	42	57	10
Ensemble	72	81	47	49	50	12
1. Réponses multiples possibles.						

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Type de pulvérisateur le plus couramment utilisé en viticulture pour traiter la végétation¹

unité : % des surfaces

Région viticole	Pneumatique	Jet porté	Jet projeté	Autre
Alsace	29	46	23	2
Beaujolais	54	19	25	2
Bordelais	64	12	20	4
Bourgogne	49	11	39	1
Champagne	29	17	50	5
Charentes	46	35	15	3
Languedoc-Roussillon	79	7	8	6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	70	13	16	2
Val de Loire	66	13	18	3
Ensemble	66	14	16	4

1. Pulvérisateurs en propriété, copropriété ou Cuma.

Largeur du pulvérisateur le plus couramment utilisé en viticulture pour traiter la végétation¹

Région viticole	% des surfaces				Largeur moyenne nombre de rangs traités
	1 à 2 rangs	3 à 4 rangs	5 à 9 rangs	10 rangs et plus	
Alsace	97	3	0	0	2
Beaujolais	0	9	55	36	11
Bordelais	43	45	12	0	3
Bourgogne	3	4	88	4	7
Champagne	2	5	89	3	8
Charentes	59	40	1	0	3
Languedoc-Roussillon	18	69	11	2	4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	31	58	8	3	4
Val de Loire	14	41	45	0	4
Ensemble	29	50	19	3	4

1. Pulvérisateurs en propriété, copropriété ou Cuma.

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Pulvérisation

Âge du pulvérisateur le plus couramment utilisé en viticulture pour traiter la végétation¹

Région viticole	Moins de 5 ans	De 5 à moins de 10 ans	De 10 à 15 ans	Plus de 15 à 20 ans	Plus de 20 ans	Âge moyen
	% des surfaces					ans
Alsace	39	29	24	5	4	8
Beaujolais	17	21	21	20	20	14
Bordelais	26	37	26	8	3	8
Bourgogne	27	32	23	10	7	10
Champagne	36	30	21	8	4	8
Charentes	27	20	33	14	7	11
Languedoc-Roussillon	31	35	22	9	4	8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	32	33	24	6	4	8
Val de Loire	25	27	31	9	8	10
Ensemble	29	32	25	9	5	9
1. Pulvérisateurs en propriété, copropriété ou Cuma.						

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Produits phytosanitaires non utilisables (hors d'usage, interdits,
plus d'emploi possible sur l'exploitation)

Unité : % des surfaces

Région viticole	Possession de produits phytosanitaires non utilisables	Quantité supérieure à 100 kg	Élimination envisagée				Autre ¹
			Lors d'une collecte spécifique ¹	En les apportant à la déchetterie ¹	En les redonnant au fournisseur ¹	En les donnant à un voisin ¹	
Alsace	3	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Beaujolais	9	11	89	0	11	0	6
Bordelais	2	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Bourgogne	3	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Champagne	2	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Charentes	2	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Languedoc-Roussillon	12	33	96	0	17	1	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Val de Loire	1	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Ensemble	6	27	92	1	18	2	4

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Destruction des emballages

Mode de destruction des emballages vides de produits phytosanitaires

Unité : % des surfaces

Région viticole	En les redonnant au fournisseur ¹	En les apportant à la déchetterie ¹	Autre ¹
Alsace	81	25	5
Beaujolais	90	10	8
Bordelais	86	16	21
Bourgogne	92	8	8
Champagne	95	6	2
Charentes	92	10	9
Languedoc-Roussillon	84	16	18
Provence-Alpes-Côte d'Azur	84	21	9
Val de Loire	85	14	9
Ensemble	86	15	14
1. Réponses multiples possibles.			

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales vigne 2006

Questionnaire

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.

Visa n° 2007 X 019 AG du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche et du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, valable pour l'année 2007.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Questionnaire confidentiel destiné uniquement aux services de statistique agricole du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Service Central des Enquêtes et Études Statistiques du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - 251 rue de Vaugirard - 75732 PARIS CEDEX 15.



PRATIQUES CULTURALES VIGNE 2006

Nom et numéro de l'enquêteur

.....

Date d'enquête

Nom et adresse de l'exploitant
.....
.....
.....

Tél.

Mél @

Autres coordonnées
.....

Région

Département de la parcelle cadastrale viticole

Commune de la parcelle cadastrale viticole

Numéro de la parcelle cadastrale viticole

Numéro d'ordre de la sous-parcelle cadastrale viticole

Lieu-dit de la parcelle
.....

Question filtre : la parcelle retenue a-t-elle été arrachée avant la vendange 2006 ou est-elle une vigne mère de porte-greffe ou une vigne à raisin de table ou une vigne de moins de 3 ans ? oui = 1, non = 0

SI OUI : FIN DU QUESTIONNAIRE

Numéro SIRET de l'exploitation

Numéro identifiant au RA

1 - Caractéristiques de l'exploitation

- Profession principale du chef de l'exploitation (voir liste des codes)
- Année de naissance du chef de l'exploitation 19
- Activité dominante de l'exploitation (voir liste des codes)

2 - Superficie agricole utilisée de l'exploitation (en hectare, are)

	ha	are
dont superficie en vergers	<input type="text"/>	<input type="text"/>
dont superficie en vigne (y c. raisin de table)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
dont superficie en vigne à raisin de cuve	<input type="text"/>	<input type="text"/>

3 - Le vin produit est-il destiné uniquement à l'autoconsommation ? oui = 1, non = 0

4 - La vendange est-elle vinifiée sur l'exploitation ? oui en totalité = 1, oui partiellement = 2, non = 0

SI OUI (réponse 1 ou 2) :

Mode de vente (codes cumulables)

en vrac = 1, en bouteille = 2, bag-in-box (fontaine à vin) = 4, autoconsommation = 0

Circuit de commercialisation (codes cumulables)

vente directe = 1, autres = 2, autoconsommation = 0

5 - L'exploitation produit-elle ? (codes cumulables)

des vins de table = 1, des vins de pays = 2, des vdqs = 4, des aoc = 8, des vins aptes aux eaux-de-vie = 16

Questionnaire

Les questions suivantes concernent la parcelle

- ha are
- 6 - Superficie de la parcelle** (en hectare, are)
- 7 - Année de plantation**
- 8 - Encépagement** (voir codes)
- 9 - Densité de plantation**
- Distance entre les rangs (cm)
 - Distance entre les cepes sur le rang (cm)
- 10 - Quel type de vin a été produit sur la parcelle en 2006 ?** (codes cumulables)
 vin de table = 1, vin de pays = 2, vqcs = 4, aoc = 8, vin apte aux eaux-de-vie = 16
- 11 - La parcelle est-elle conduite selon un cahier des charges de l'agriculture biologique** (y compris en conversion) ?
 oui = 1, non = 0
- SINON**, la parcelle est-elle conduite selon un cahier des charges qui encadre : (codes cumulables)
 la fertilisation = 1, le travail du sol = 2, l'enherbement = 4, les interventions phytosanitaires = 8, autre = 16,
 aucun cahier des charges = 0
- 12 - La parcelle est-elle assurée contre la grêle ?** oui = 1, non = 0
- 13 - Fumure organique (amendement) en 2005/2006 (après la vendange 2005 jusqu'à la vendange 2006)**
- Pour cette campagne, y a-t-il eu restitution des sarments sur cette parcelle ? oui = 1, non = 0
 - Y a-t-il eu au cours de la campagne au moins un apport de fumure organique (hors sarments) sur cette parcelle ?
 oui = 1, non = 0

SI OUI : Remplir le tableau suivant par ordre chronologique (remplir une ligne par passage)

N° d'ordre	Nature de la fumure (en clair)	Code de la fumure*	Date d'apport (voir codes quinzaines)	Unité en tonnes = 1 en m ³ = 2	Quantité à l'ha (en tonnes ou en m ³ /ha)
1	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 50px;" type="text"/>	<input style="width: 50px;" type="text"/>	<input style="width: 50px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>
2	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 50px;" type="text"/>	<input style="width: 50px;" type="text"/>	<input style="width: 50px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>
3	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 50px;" type="text"/>	<input style="width: 50px;" type="text"/>	<input style="width: 50px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>
4	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 50px;" type="text"/>	<input style="width: 50px;" type="text"/>	<input style="width: 50px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>
5	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 50px;" type="text"/>	<input style="width: 50px;" type="text"/>	<input style="width: 50px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>

*Pour les codes fumure se reporter à la fiche de codification

- **SUR LES 5 DERNIÈRES CAMPAGNES**, fréquence des apports de fumure organique (hors sarments) sur cette parcelle :
 jamais = 0, tous les X ans = X
 Exemple : si apport tous les 5 ans, écrire « 5 »

14 - Fumure organo-minérale en 2005/2006 (après la vendange 2005 jusqu'à la vendange 2006)

- Y a-t-il eu au cours de la campagne au moins un apport de fumure organo-minérale sur cette parcelle ? oui = 1, non = 0

SI OUI : Remplir le tableau suivant par ordre chronologique (remplir une ligne par engrais et par passage)

En cas d'utilisation de mélange d'engrais, les lignes correspondant aux produits mélangés auront le même numéro de passage

Nom de l'engrais	N° d'ordre	N° de passage	Date d'apport (voir codes quinzaines)	Éléments de calcul			À saisir					
				Formule			Unité en kg = 1 en litre = 2	Quantité d'engrais à l'ha (en kg ou en litre)	Équivalence en éléments fertilisants par ha			
				N	P	K			N	P	K	
	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Sur les 5 dernières campagnes** : fréquence des apports de fumure organo-minérale sur cette parcelle
jamais = 0, tous les X ans = X
Exemple : si apport tous les 5 ans, écrire « 5 »

- **Sur les 5 dernières campagnes sur cette parcelle**, avez-vous fait au moins un apport des éléments suivants
(en épandage ou en pulvérisation) :

	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
	oui = 1, non = 0, ne sait pas = 8				
Magnésie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bore	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manganèse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zinc	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Crème d'algues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

15 - Enherbement

- Y a-t-il **enherbement permanent** de la parcelle ?
enherbement total = 1, entre tous les rangs = 2, un rang sur deux ou sur trois = 3, pas d'enherbement permanent = 0
➤ **Si pas d'enherbement permanent**, y a-t-il un couvert hivernal ? oui = 1, non = 0
- Les fourrières/tournières sont-elles **enherbées** ? oui = 1, non = 0, pas de tournières = 9

Questionnaire

16 - Entretien du sol en 2005/2006 (après la vendange 2005 jusqu'à la vendange 2006)

16.1 - Désherbage chimique

- Y a-t-il eu sur la parcelle au moins une opération de désherbage chimique ? oui = 1, non = 0

SI OUI : Remplir le tableau suivant par ordre chronologique

Remplir une ligne par application et par produit

En cas d'utilisation de mélange de produits, les lignes correspondant aux produits mélangés auront le même numéro de passage

Produit commercial (en clair)	N° d'ordre	N° de passage	Date d'apport (voir codes quinzaines)	Code produit commercial (voir livret phyto)	Traitement*	Dose de produit commercial (kg/ha, l/ha, l/hl, kg/hl)	Unité : kg/ha = 1, l/ha = 2, l/hl = 3, kg/hl = 4	Si réponse en l/hl ou kg/hl Quantité de bouillie utilisée en l/ha
	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							

* Codes traitement : en plein = 1, sur le rang = 2, dirigé sur l'inter-rang = 3, localisé = 4

16.2 - Désherbage thermique

- Y a-t-il eu sur la parcelle au moins une opération de désherbage thermique ? oui = 1, non = 0

16.3 - Entretien mécanique ou manuel du sol

- Y a-t-il eu sur la parcelle au moins une opération d'entretien mécanique ou manuel du sol ?
- codes cumulables : chaussage, décavaillonnage = 1, disques ou dents = 2, gyrobroyage ou tonte = 4, travail intercep = 8, rotavator = 16, manuel = 32, autre = 64, aucun travail = 0

- 16.4 - La surface du sol est-elle couverte d'un **mulch** (écorces, paille...) ? oui = 1, non = 0

OBSERVATIONS

17 - Épamprage/ébourgeonnage/éclaircissage

- Y a-t-il eu sur la parcelle au moins une opération d'épamprage ou d'ébourgeonnage **manuel ou mécanique** ?

	épamprage	ébourgeonnage
oui = 1, non = 0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SI OUI : date du dernier (en quinzaines)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

- Y a-t-il eu sur la parcelle au moins une opération d'épamprage chimique et/ou d'éclaircissage chimique ?

oui = 1, non = 0

SI OUI : Remplir le tableau suivant par ordre chronologique

Produit commercial (en clair)	N° d'ordre	N° de passage	Date d'apport (voir codes quinzaines)	Code produit commercial (voir livret phyto)	Dose de produit commercial (kg/ha, l/ha, l/hl, kg/hl)	Unité : kg/ha = 1, l/ha = 2, l/hl = 3, kg/hl = 4	Si réponse en l/hl ou kg/hl Quantité de bouillie utilisée en l/ha
<input type="text"/>	1	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	2	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	3	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	4	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

OBSERVATIONS

Questionnaire

18 - Insecticides, fongicides et autres spécialités de traitements phytosanitaires en 2005/2006 (après la vendange 2005 jusqu'à la vendange 2006)

• Y a-t-il eu sur la parcelle au moins un traitement phytosanitaire (hors herbicide) ? oui = 1, non = 0

SI OUI : Remplir le tableau suivant par ordre chronologique

Remplir une ligne par application et par produit

En cas d'utilisation de mélange de produits, les lignes correspondant aux produits mélangés auront le même numéro de passage

Produit commercial (en clair)	N° d'ordre	Nature du traitement *	N° de passage	Date d'apport (jour, mois, quinzaines)	Code produit commercial (voir livret phyto)	Dose de produit commercial (kg/ha, l/ha, l/hl, kg/hl)	Unité : kg/ha = 1 l/ha = 2 l/hl = 3 kg/hl = 4	Si réponse en l/hl ou kg/hl Quantité de bouillie en l/ha
	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							
	19							
	20							
	21							
	22							
	23							
	24							
	25							
	26							
	27							
	28							
	29							
	30							
	31							
	32							
	33							
	34							
	35							
	36							
	37							
	38							
	39							
	40							
	41							
	42							
	43							
	44							
	45							

* Code traitement : insecticide = 1, acaricide = 2, insecticide-acaricide = 3, fongicide = 4, autres = 5

- 6 -

- 7 -

19 - Irrigation

- La parcelle a-t-elle été **irriguée** au cours de la campagne agricole ? oui = 1, non = 0

20 - Effeillage/rognage

- Y a-t-il eu sur la parcelle au moins une opération d'**effeuillage** ? (*codes cumulables*).....
manuel = 1, mécanique = 2, thermique = 4, aucun effeuillage = 0
- Y a-t-il eu sur la parcelle au moins une opération de **rognage** ? oui = 1, non = 0

21 - Vendange

- Y a-t-il eu vendange en vert ? oui = 1, non = 0
- La vendange a-t-elle été réalisée ? oui = 1, non = 0

SI OUI :

- Date de la vendange (*voir codes quinzaines*)
- Mode de récolte : manuel = 1, mécanique = 2

22 - Rendement de la parcelle

rendement récolté
 hl/ha

- Observations éventuelles en cas de rendement anormalement faible :
-
-

Questionnaire

Les questions suivantes concernent le vignoble sur l'ensemble de l'exploitation

23 - Enregistrement des pratiques sur la vigne sur votre exploitation

Enregistrez-vous habituellement vos pratiques ? oui sur papier = 1, oui sur informatique = 2, non = 0, sans objet = 9	SI VOUS ENREGISTREZ				
	La date ou le stade phénologique d'intervention oui = 1, non = 0	Le nom du produit oui = 1, non = 0 sans objet = 9	La dose oui = 1, non = 0 sans objet = 9	La durée de l'intervention oui = 1, non = 0	
Fertilisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Interventions phytosanitaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Épamprage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Taille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Vendange	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>

24 - Raisonnement du déclenchement des interventions phytosanitaires cette année

Lorsque vous avez décidé d'employer un insecticide (et/ou un acaricide), un fongicide ou un herbicide sur la vigne, vous l'avez fait :

	Insecticide (et/ou acaricide)	Fongicide	Herbicide
	oui = 1, non = 0, pas de traitement = 9		
D'après vos connaissances sur l'historique des parcelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D'après vos observations sur les parcelles en cours de culture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D'après les recommandations des avertissements agricoles des services de la protection des végétaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D'après les conseils des distributeurs, des coopératives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D'après les recommandations d'organismes de développement (instituts techniques, chambre d'agriculture, centre d'étude technique agricole)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D'après les recommandations de la presse (locale ou agricole nationale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Insecticide (et/ou acaricide) Fongicide Herbicide

SINON, vous l'avez fait de façon automatique : oui = 1, non = 0, pas de traitement = 9

25 - Combien de pulvérisateurs interviennent en viticulture sur votre exploitation ?

25.1 - Le pulvérisateur le plus couramment utilisé en viticulture pour traiter la végétation sur l'exploitation est-il ?

- en propriété, en copropriété = 1
- en CUMA = 2
- en entreprise = 3

Si réponse = 3, les questions suivantes de 25.2 à 25.3 sont sans objet : ALLER À LA QUESTION 26

Si réponse = 1 ou 2, répondre aux questions suivantes :

25.2 - Caractéristiques du pulvérisateur le plus couramment utilisé en viticulture sur l'exploitation pour traiter la végétation

- Âge de ce matériel (ans)
- Largeur de travail (nombre de rangs traités)
- Type de pulvérisateur : pneumatique = 1, jet porté = 2, jet projeté = 3, autre = 4
- Mode de pulvérisation : (codes cumulables)
au-dessus de la végétation = 1, dans le rang (face par face) = 2, plusieurs rangs à la fois = 4

25.3 - Préparation de la bouillie, rinçage

- Protection du manipulateur lors de la préparation et du traitement

	Masque	Gants	Lunettes de protection	Bottes	Vêtements imperméables
La personne qui prépare est-elle équipée de : non = 0, oui toujours = 1, oui parfois = 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La personne qui traite est-elle équipée de : non = 0, oui toujours = 1, oui parfois = 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Connaissez-vous les délais de réentrée sur une parcelle après traitement ? oui = 1, non = 0
- Lorsque vous traitez, disposez-vous d'une cabine ? oui = 1, non = 0
- SI OUI** : • est-elle climatisée ? oui = 1, non = 0
- est-elle filtrée ? oui = 1, non = 0
- Disposez-vous d'un système de protection évitant le retour de la bouillie vers l'approvisionnement en eau (clapet anti-retour, cuve tampon, potence...) ? oui = 1, non = 0
- Disposez-vous d'une réserve d'eau pure sur le pulvérisateur ou au champ pour la dilution du fond de cuve et le rinçage ?
sur le pulvérisateur = 1, au champ = 2, les deux = 3, non = 0
- Disposez-vous d'une aire de remplissage et/ou de lavage spécialisée ? oui = 1, non = 0
- Les eaux de rinçage du pulvérisateur sont ?
épanchées sur une parcelle viticole = 1, épanchées sur une parcelle autre que vigne = 2, stockées avant d'être éliminées par une entreprise agréée = 3, autres = 4

Questionnaire

26 - Emballages vides en contact direct avec les produits phytosanitaires

- Comment les éliminez-vous ? oui = 1, non = 0, sans objet = 9
 - En les redonnant au fournisseur
 - En les apportant à la déchetterie
 - Autre

27 - Produits phytosanitaires non utilisables (hors d'usage, interdits, plus d'emploi possible sur l'exploitation)

- Avez-vous en votre possession des produits phytosanitaires non utilisables ?
oui = 1, non = 0, sans objet = 9

SI OUI :

- Les quantités de ces produits sont-elles inférieures ou égales à 100 kg = 1, supérieures à 100 kg = 2 ?
- Comment envisagez-vous de les éliminer ? oui = 1, non = 0
 - Lors d'une collecte spécifique
 - En les apportant à la déchetterie
 - En les redonnant au fournisseur
 - En les donnant à un voisin
 - Autre

28 - Stockage des produits phytosanitaires

- Avez-vous un local réservé exclusivement au stockage des produits phytosanitaires ?
oui = 1, non = 0, sans objet = 9

PARTIE RÉSERVÉE À L'ENQUÊTEUR

Contact

Temps passé pour le questionnaire :

• Entretien chez l'enquêté en minutes : Début : h mm

• Hors entretien en minutes : Fin : h mm

(Codification éventuelle, recopie éventuelle de documents, vérification, mise au propre...)
Le temps de trajet est exclu.

OBSERVATIONS

Annexes

Signes conventionnels utilisés

nd Résultat non disponible, moins de 30 parcelles interrogées

Pour en savoir plus

« *Enquête sur les pratiques culturales en 2006* »
Agreste Chiffres et Données
Agriculture n° 200
août 2008

« *De la place pour l'herbe dans les vignes* »
Agreste Primeur n° 221
février 2009

« *Dans le sillon du non-labour* »
Agreste Primeur n° 207
février 2008

« *Enquête sur les pratiques culturales en 2001* »
Agreste Chiffres et Données
Agriculture n° 159
juin 2004

« *Gestion de l'azote sur le blé : une affaire de spécialistes* »
Agreste Primeur n° 159
mars 2005

« *Peu de pratiques alternatives en grandes cultures* »
Agreste Primeur n° 146
juillet 2004

« *Davantage de traitements et réduction des doses* »
Agreste Primeur n° 137
décembre 2003

et le site Internet du SSP :
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Retrouvez toute l'actualité de la statistique agricole sur le site **Agreste**.

Cette publication est intégralement disponible sur le site **Agreste** : www.agreste.agriculture.gouv.fr à la rubrique « **Publications** » et dans l'espace « **Données en ligne** ».

Visualisation et téléchargement gratuit, réutilisation sans licence et sans versement de redevance, sous réserve de mention de la source.